

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Position de vote sur la proposition de loi relative à la sécurité globale.

(24/11/2020)

Cet après-midi, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi de Jean-Michel FAUVERGUE relative à la sécurité globale.

Présent à l'occasion des débats sur l'article 24 de cette proposition, j'ai suivi avec une grande attention les discussions autour des difficultés que soulèverait cette disposition ; et ait considéré l'ensemble des arguments en présence, tant de la part de ses détracteurs que des parlementaires favorables à son inscription dans la loi.

À la lumière de ces échanges, j'ai considéré que l'article 24 du texte soumis à l'examen de la représentation nationale répondait à l'exigence de proportionnalité dont l'existence doit être impérative en matière répressive, ce dernier terme recouvrant l'ensemble des dispositions de notre droit venant encadrer la commission d'infractions et les sanctions qui en découlent.

La définition du délit créé par ces dispositions est claire : seule la diffusion d'images permettant l'identification d'un membre des forces de l'ordre et effectuée afin de lui porter préjudice sera passible de sanctions. À l'instar de toutes les autres infractions, seul un magistrat pourra déterminer si une personne s'est rendue coupable de ce délit.

Au regard de ces éléments, et a fortiori suite à l'adoption des amendements déposés à l'initiative du Gouvernement visant à préciser expressément que ce délit ne saurait faire obstacle à la liberté de la presse, il apparaît déraisonnable de considérer que ces dispositions puissent porter atteinte à ses missions et à sa liberté d'informer, fondement indispensable de toute démocratie.

À l'inverse, l'inscription de ce délit dans la loi permettra de poursuivre et condamner les personnes souhaitant porter atteinte aux individus qui composent les forces de l'ordre, lesquels risquent quotidiennement leur intégrité voire leur vie afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans notre pays.

Enfin, à l'occasion de la séance de questions au Gouvernement qui a précédé le vote de la proposition de loi, le Premier ministre s'est publiquement et personnellement engagé à saisir le Conseil Constitutionnel afin que les Sages se prononcent sur la constitutionnalité du contenu de son article 24.

C'est donc en conscience, au regard de ce dernier gage et de l'ensemble des éléments susmentionnés, que j'ai choisi de voter en faveur de l'adoption de la proposition de loi relative à la sécurité globale.

CONTACTS

Tél : 06 51 91 22 47

Mail : manuel.thenard@clb-an.fr